

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2012

FRANCE VOLONTAIRES

6 Rue Truillot

94203 IVRY SUR SEINE

FRANCE VOLONTAIRES

Association loi 1901

6 Rue Truillot

94203 IVRY SUR SEINE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2012

Aux membres,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012 sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association France VOLONTAIRES, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité directeur. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels.

Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, introduites par la loi de sécurité financière du 1er août 2003, les appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion ci-dessus, portant notamment sur :

- les principes comptables suivis,
- les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, et plus particulièrement l'existence d'une mission donnant lieu à une convention, à laquelle est rattachée l'affectation d'un volontaire avec la ressource et l'emploi (nombre de mois volontaire) y attachés

ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de justification particulière.

III. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données :

- dans le rapport financier préparé par le Comité Directeur ;
- dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Longjumeau, le 31 mai 2013
Le commissaire aux comptes
CREATIS GOMEZ représentée par :


André-Paul BAHUON
Président


Olivier LACHKAR
Associé

BILAN AU 31/12/2012

ACTIF	31/12/2012			31/12/2011	PASSIF	31/12/2012	31/12/2011
	Brut	Amort	Net				
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Logiciels informatiques	152 165	140 903	11 262	22 362	Report à nouveau	671 004	621 473
Autres immobilisations incorporelles	23 322		23 322	23 322	Résultat de l'exercice	87 601	49 531
Terrains			0	0	Écarts de conversion antérieurs	-1 030 062	-1 030 062
Constructions sur sol d'autrui	44 847	41 370	3 476	0			
Agencements divers	344 541	75 166	269 376	294 985	TOTAL I	-271 457	-359 058
Matériel de transport	765 888	597 978	167 910	146 903			
Matériel informatique	310 627	221 253	89 374	88 780			
Mobilier matériel de bureau	386 044	214 734	171 310	180 542			
Mobilier de logement	96 221	54 158	42 063	36 312			
Autres immobilisations	46 422	35 258	11 164	18 073			
Avances et acompte	25 741		25 741	12 365			
	2 195 818	1 380 821	814 997	823 645	PROVISIONS ET FONDS DEDIES		
Avances au personnel local	42 111		42 111	36 729	Provisions pour risques	54 072	36 939
Dépôts et cautionnements	159 580	1 073	158 507	143 743	Provisions pour charges	699 444	461 852
	201 691	1 073	200 617	180 472	Fonds dédiés sur subventions	306 161	110 191
TOTAL I	2 397 508	1 381 894	1 015 614	1 004 117	TOTAL II	1 059 677	608 982
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks	2 744		2 744	2 019	Découverts bancaires	18 723	1 119
Avances fournisseurs	2 457		2 457	13 661	Fournisseurs	184 506	227 047
Baillleurs créances	1 242 528	141 710	1 100 818	707 056	Fonds de pécule	464 132	364 921
Personnel acomptes	11 378		11 378	5 583	Personnels (Dettes sociales)	772 407	560 049
Conventions projets	0		0	10 076	Organismes sociaux	912 616	967 485
Autres créances	280 398	1 007	279 392	99 172	Dettes fiscales	68 273	62 189
Disponibilités	2 180 636		2 180 636	1 361 500	Dettes sur immobilisations	5 107	
Comptes de régularisation	175 118		175 118	186 320	Baillleurs avances conventions	739 568	725 328
					Autres dettes	121 170	107 499
TOTAL II	3 895 258	142 716	3 752 542	2 385 388	Comptes de régularisation	693 433	123 944
TOTAL ACTIF (I + II)	6 292 767	1 524 610	4 768 156	3 389 505	TOTAL III	3 979 936	3 139 581
					TOTAL PASSIF (I + II + III)	4 768 156	3 389 505

COMPTE DE RESULTAT

AU 31/12/2012

<i>COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE EN EUROS</i>		2 012	2 011
PRODUITS D'EXPLOITATION			
741	Subventions	7 512 180	5 929 351
708	Debours	97 738	
7061	Commande MAE	5 918 477	5 446 887
706370	Cofinancement	2 470 043	2 184 863
756	Cotisations des membres	782	828
7062	Facturation projets	372 909	312 580
706	Facturations diverses	106 263	100 499
75	Produits divers de gestion	20 739	16 210
78	Reprises sur provisions	330 748	353 256
7894	Report des ressources non utilisées	110 191	2 862
79	Transfert de charges	53 880	26 020
		16 993 951	14 373 356
CHARGES D'EXPLOITATION			
60	Achats	391 066	232 118
61	Services extérieurs	2 149 797	1 872 004
62	Autres services extérieurs	2 000 306	1 567 647
63	Impôts et taxes	462 459	374 254
64	Charges de personnel	6 596 281	5 624 607
65	Charges de volontaires et autres charges de gestion	4 064 459	3 819 403
6811	Dotations aux amortissements	257 787	260 376
681	Dotations aux provisions	568 340	379 964
689	Engagements à réaliser sur subventions	306 161	100 000
		16 796 655	14 230 374
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)		197 296	142 982
PRODUITS FINANCIERS			
76	Produits financiers	3 751	5 398
766	Gains de change	21 655	11 791
786	Reprises sur amortissements et provisions financières		
		25 406	17 189
CHARGES FINANCIERES			
66	Frais financiers	18 101	43 713
666	Pertes de change	41 492	34 526
		59 593	78 238
RESULTAT FINANCIER (II)		- 34 187	- 61 049
RESULTAT COURANT (I + II)		163 109	81 933
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
7718	Produits exceptionnels	5 600	1 856
7721	Produits sur exercices antérieurs	839	122 162
7751	Produits des cessions d'immobilisations	9 945	12 816
778	Gains sur convention	25 207	40 516
78	Reprises sur provisions exceptionnelles	111 005	86 527
		152 595	263 878
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
6712	Pénalités amendes et autres charges	645	490
6721	Charges sur exercices antérieurs	-	161 224
6751	Valeurs nettes comptables des éléments cédés	2 360	9 072
678	Pertes sur conventions	162 891	20 324
6718	Autres charges exceptionnelles	2 161	6 578
68	Dotations aux provisions exceptionnelles	60 046	98 591
		228 103	296 280
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)		- 75 508	- 32 402
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)		87 601	49 531

ANNEXE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2012, dont le total est de 4 768 156 € et au compte de résultat de l'exercice qui enregistre un gain de 87 601 €.

La présente annexe fait partie intégrante des comptes annuels. Ils sont tenus en euros.

L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre.

Les notes suivantes font parties intégrante des comptes annuels.

Objet social de l'association : conformément à l'article 1 de ses statuts « *France Volontaires* », association déclarée conformément à la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association, a pour objet de promouvoir et de développer les différentes formes d'engagements relevant des *Volontariats Internationaux d'Echange et de Solidarité (VIES)* et de contribuer à leur mise en œuvre. Ce projet s'exprime dans le respect des valeurs énoncées dans la charte commune à laquelle adhèrent les organismes d'envoi de volontaires et les volontaires eux-mêmes.

S'inspirant des principes républicains qui fondent la vie citoyenne et démocratique de la France et des valeurs communes à ses membres, elle contribue à développer et renforcer la solidarité entre les peuples grâce aux échanges entre les volontaires, les organismes d'envoi et d'accueil.

L'activité de l'association est localisée dans 55 pays et quatre continents.

Le traitement comptable et financier est réalisé au siège et porte sur 73 unités (dont 7 délégations régionales, 22 délégations nationales, le Siège ainsi que 3 antennes France).

1. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions de la législation française et aux pratiques comptables généralement admises en France.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité, est la méthode des coûts historiques.

Conformément aux dispositions de l'arrêté interministériel du 8 avril 1999, le plan comptable des associations et fondations a été appliqué à compter du 1er janvier 2000 (règlement CRC 99-03 du 29 04 99 modifié).

Changement de méthode comptable (pour mémoire)

Depuis l'exercice 2007, il n'existe plus d'écart de conversion pour les comptabilités des établissements tenues dans une monnaie dont le cours est variable par rapport à l'euro.

En effet, les comptabilités des délégations sont tenues en monnaie locale et converties mensuellement en euros. Ainsi, le gain ou la perte de change par rapport à l'euro est généré mensuellement.

Aucun écart de conversion n'est donc constaté.

L'écart de conversion figé au 31/12/06 sera apuré définitivement lors de la fermeture totale de l'établissement concerné.

Changement d'estimation du fonds de retraite

La méthode de calcul du fonds de retraite retenue jusqu'en 2011 était basée sur le minimum légal à verser en cas de départ à la retraite à l'initiative de l'employeur. Le règlement intérieur de France Volontaires du 16 décembre 1976 prévoit des indemnités de départ en retraite plus favorables aux indemnités légales. Le logiciel de calcul du fonds de retraite a donc été mis en conformité avec le règlement intérieur afin que la provision calculée soit au plus près de la réalité.

De plus, à l'occasion de cette évolution, nous avons mis à jour le taux de turn-over, le taux d'actualisation et le taux d'évolution des salaires.

Ce changement d'estimation nous a amené à constater au 31/12/2012 une provision de 377 928 €, soit + 146 975 € de dotation entre 2011 et 2012.

créatis audit

2. SUR L'ACTIF DU BILAN

2.1 Immobilisations incorporelles, corporelles et financière

La méthode des coûts historique est la méthode retenue pour l'inscription des éléments en comptabilité. Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire sur la durée d'utilisation estimée :

- Logiciel : 1 an
- Matériels : 7 ans
- Outillage : 5 ans
- Matériel roulant : 4 ans
- Mobilier : 7 ans
- Matériel de bureau : 5 ans
- Agencements et installations : 10 ans
- Ordinateurs :
 - o Portables : 3 ans
 - o Fixes :
 - Siège : 5 ans
 - Terrain : 4 ans
- Mobilier logement VP : 4 ans
- Logement salariés expatriés :
 - o Electroménager : 4 ans
 - o Meubles : 7 ans

Les immobilisations acquises dans le cadre d'un Espace volontariat sont amortissables sur 3 ans quelque soit le type d'immobilisation.

Les agencements et installations réalisés dans le cadre de l'installation du Siège au 6, rue Truillot à Ivry-sur-Seine sont amortis sur 9 ans, durée du bail commercial signé.

2.1.1 Tableau des variations des immobilisations brutes

Les diminutions sont constituées essentiellement par la valeur d'origine des éléments actifs cédés ou mis au rebut (cf. tableau A ci-après).

Un inventaire des immobilisations a été réalisé au 31/12/2012 au sein des délégations et du Siège de France Volontaires.

Les avances et acomptes sont principalement constitués d'un acompte sur l'achat de matériel informatique et d'une avance pour la refonte du site Internet.

2.1.2 Tableau des variations des amortissements

(cf. tableau B ci-après)

2.1.3 Immobilisations financières

(cf. tableau C ci-après)

créatis audit

A/ Tableau des variations des immobilisations brutes

Immobilisations	Début	Augmentation		Diminution		Fin
		Acquisitions	Transfert de poste à poste	Cessions	Transfert de poste à poste	
Logiciel informatique	135 380	16 785				152 165
Autres immobilisations incorporelles	23 322					23 322
Terrain et Construction/sol d'autrui	42 600	3 987		1 741		44 847
Agencement & inst. divers	331 083	13 459				344 541
Matériel de transport	722 156	106 093		62 360		765 888
Mobilier matériel de bureau	354 298	31 822		76		386 044
Mobilier de logement	82 160	15 303		1 243		96 221
Matériel informatique	268 895	50 673		8 942		310 627
Autres immobilisations	46 422					46 422
Avances et acomptes	12 365	38 880			25 504	25 741
Total	2 018 682	277 002	0	74 362	25 504	2 195 818

B/ Tableau des variations des amortissements

Immobilisations	Début	Augmentation		Diminution		Fin
		Dotations	Transfert de poste à poste	Reprises	Transfert de poste à poste	
Logiciel informatique	113 019	27 884				140 903
Terrain et Construction/sol d'autrui	42 600	511		1 741		41 370
Agencement & inst. divers	36 097	39 069				75 166
Matériel de transport	575 252	84 494		61 767		597 978
Mobilier matériel de bureau	173 756	41 009		32		214 734
Mobilier de logement	45 848	9 376		1 066		54 158
Matériel informatique	180 116	48 534		7 396		221 253
Autres immobilisations	28 349	6 909				35 258
Total	1 195 037	257 786	0	72 002	0	1 380 821

C/ Immobilisations financières

Immobilisations	Début	Augmentations et transfert de poste à poste		Diminutions et transfert de poste à poste		Fin
		Augmentations et transfert de poste à poste	Transfert de poste à poste	Diminutions et transfert de poste à poste	Transfert de poste à poste	
Prêt au personnel local	36 729		96 872		91 491	42 111
Cautionnement	144 816		33 476		18 711	159 580
Total	181 545		130 348		110 202	201 691

2.2 Stocks

Les stocks sont composés de bons de carburant à Madagascar.

2.3. Disponibilités et découverts bancaires

Disponibilités et découverts bancaires	31/12/2012	31/12/2011
Comptes bancaires "spécifiques"	40	6 481
Comptes bancaires non spécifiques	2 043 680	1 315 276
Caisses	33 146	35 606
Régies d'avance	103 771	4 137
Sous total	2 180 636	1 361 500
Découverts bancaires	-3 427	-1 119
Régies d'avance	-15 296	
Disponibilités "nettes"	2 161 913	1 360 381

Les comptes bancaires « spécifiques », ouverts à la demande des bailleurs, enregistrent les dépenses et les recettes prévues par les conventions. Les bailleurs doivent approvisionner ces comptes qui ne peuvent être « à découvert ». Ces disponibilités ne sont pas « mutualisables ».

2.4. Créances bailleurs

Méthode de comptabilisation des créances douteuses et de leurs dépréciations :

- ⇒ Passage en clients douteux de 100 % de la créance lorsque celle-ci a 6 mois ou plus ;
- ⇒ Dépréciation de 100 % de la créance lorsqu'elle a un an ou plus.

Au 31/12/2012, les créances bailleurs sont de 1 242 528 € dont 190 726 € de créances douteuses. Ces dernières ont été provisionnées à hauteur de 141 710 €.

Les avances bailleurs sur convention sont de 739 568 €.

2.5. Etat des échéances des créances

Rubriques et postes	Montant brut	Échéance	
		à 1 an au +	à + d'1 an
Créances			
Bailleurs créances	1 100 818	1 100 818	
Fournisseurs (avances)	2 457	2 457	
Personnel acomptes	11 378	11 378	
Conventions	0	0	
Autres créances	279 392	279 392	
Comptes de régularisation	175 118	175 118	

3. NOTE SUR LE PASSIF DU BILAN

3.1 Fonds propres

Fonds propres	Début	Augmentations	Diminutions	Fin
Report à nouveau	621 473	49 531		671 004
Résultat	49 531	87 601	49 531	87 601
Ecart de conversion antérieurs	-1 030 062			-1 030 062
Total	-359 058	137 132	49 531	-271 457

Historique Ecart de conversion

HISTORIQUE DES ECARTS DE CONVERSION											
PAYS	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	TOTAL
Guinée	28 354,30	-61 126,26	29 552,55	-81 197,09	-498,12	-64 774,76	-113 886,35	-144 999,49	-86 787,71	-69 947,20	-565 310,14
Haiti	1 313,04	-2 635,84	9 101,21	-19 750,68	-20 313,31	-99 204,64	-25 203,33	26 723,29	-851,38	1 490,59	-129 331,07
Madagascar	-4 500,14	9 921,38	-8 211,06	2 127,43	8 008,13	-30 063,39	-23 584,38	-86 068,12	-116 606,94	-20 728,08	-269 705,16
Mauritanie	-2 256,25	-31 874,96	-21 095,90	28 192,40	4 107,84	-19 266,33	-20 189,35	-1 791,10	3 888,57	-4 218,21	-64 503,28
Burundi			-4 537,95	-8 855,31	-19 988,42	-44 203,89	-12 267,56	-2 021,14	-2 559,64	557,01	-93 876,90
Sao Tomé					-3,40	3,40	-10 620,40	-113,09	2 786,07	-171,66	-8 119,08
Maroc							144 477,85	-139 241,56	-2 947,41	3 117,47	5 406,35
Comores							-40 143,27	-1 262,24	-258,90	-174,10	-41 838,51
Afrique Australe*					-523,49	523,49	34 934,75	26 846,19	75 146,93	288,35	137 216,22
Total année	22 910,95	-85 715,68	4 808,85	-79 483,26	-29 210,78	-256 986,12	-66 482,05	-321 927,26	-128 190,40	-89 785,83	-1 030 061,57
Total cumulé	22 910,95	-62 804,73	-57 995,88	-137 479,14	-166 689,91	-423 676,03	-490 158,08	-812 085,34	-940 275,74	-1 030 061,57	-1 030 061,57

*Afrique australe (y compris Mozambique)

3.2 Provisions pour risques et charges et provisions sur l'actif circulant

Provisions pour risques et charges	Début	Dotations	Reprises	ecart de change	Transfert de compte	Fin
Provisions pour risques						
Risques pays (1)	10 000	22 500				32 500
Diverses						
Risques sociaux	0					0
Provisions Risques bailleurs	0					0
Niger (2)	3 690		3 690			0
Madagascar (3)	21 572					21 572
Cameroun (4)	1 677		1 677			0
Mali	0					0
Total provisions pour risques	36 939	22 500	5 367		0	54 072
		(C)	(C)			
Provisions pour charges						
Fonds d'entraide	30 781	18 054	6 505			42 330
Fonds de formation salariés droit français	63 027	97 669	57 779			102 917
Fonds de formation salariés droit extra communautaire	0	71 866	28 189			43 678
Fonds de retraite (5)	230 953	377 928	230 953			377 928
Fonds appui aux initiatives de valorisation du volontariat (6)	80 000		5 095			74 905
Fonds de l'emploi	48 210					48 210
Provisions pour charges siège (7)	8 881	2 823	2 228			9 476
Total provisions pour charges	461 852	568 341	330 748		0	699 444
		(A)	(A)			
Provisions pour dépréciation dépôts et cautionnements						
Sénégal	629					629
Tchad	444					444
Total	1 073	0	0			1 073
		(B)	(B)			
Provisions créances bailleurs						
Siège:	17 004	2 895	2 895			17 004
Bénin	6 323	1 500	7 823			0
Burkina	0	1 494				1 494
Burundi	10 932	1 400	2 469			9 863
Cambodge	0	10 568				10 568
Centrafrique	20 495		20 495			0
Congo	235	1 333				1 568
Cote d'Ivoire	5 104					5 104
Djibouti	7 808		7 808			0
Gabon	4 540	1 311	4 540			1 311
Ghana	8 210					8 210
Guinée Bissau	0	1 713				1 713
Guinée Conakry	22 013		19 923			2 090
Haiti	7 610	3 265				10 875
Laos	8 659		8 659			0
Madagascar	56 456		4 613			51 843
Mali	6 281	1 867	6 281			1 867
RDC Congo	15 924	8 400	15 924			8 400
Sénégal	10 099	1 800	2 100			9 799
Total	207 694	37 546	103 530	0	0	141 710
		(C)	(C)			
Provisions pour dépréciation autres actifs						
Maunatic (8)	3 114		2 108			1 007
Total	3 114	0	2 108			1 007
		(C)	(C)			
Exploitation (A)		568 341	330 748			
Financier (B)		0	0			
Exceptionnel (C)		60 046	111 005			
TOTAL		628 386	441 753			

- (1) Dotation du fonds pour risque pays après identification de risques politiques dans la région du Sahel.
- (2) Reprise de la provision en totalité car le créancier a remboursé sa dette.
- (3) Provision à hauteur de la dette de la case de passage de Madagascar. Il n'y a pas eu de variation.
- (4) Reprise complète de la provision suite à l'antériorité de l'affaire et du dépôt de bilan de la société d'assurance AMACAM auprès de laquelle France Volontaires devait payer des dommages et intérêts.
- (5) L'évaluation du Fonds de retraite est faite sur la base d'une mise à la retraite du salarié par l'employeur lorsque le salarié peut bénéficier d'une retraite à taux plein. L'indemnité de départ à la retraite est calculée par palier en fonction de l'ancienneté du salarié chez France Volontaires. Elle correspond à 1 mois de salaire pour 3 ans d'ancienneté, 2 mois de salaire pour 5 ans d'ancienneté, 3 mois de salaire pour 10 ans d'ancienneté, 4 mois de salaire pour 15 ans d'ancienneté, 5 mois de salaire pour 20 ans d'ancienneté et 6 mois de salaires au-delà de 30 ans d'ancienneté. L'indemnité tient compte de l'ancienneté au moment du départ et de l'évolution annuelle moyenne des salaires chez France Volontaires (mis à 0 dans le calcul de 2012 suite au gel des salaires intervenu en janvier 2013). Le calcul de la provision du fonds de retraite au 31/12/2012 est pondéré par la probabilité de survie par âge (table de mortalité), la probabilité de présence par âge et statut (taux de turn-over), et est actualisé sur la base d'un taux de rendement évalué à 2,69 % en 2012.
- (6) Reprise du fonds à hauteur de deux initiatives qui ont été entièrement financées en 2012 (initiatives des associations CIELO et REVOSI).
- (7) Provision pour charges sociales pour un salarié expatrié (8 922 €) et provision pour charges de personnel (rente éducation) pour les salariés basés à l'île de la Réunion (555 €). Nous avons régularisé en 2012 la situation des salariés de l'île de la Réunion concernant l'ancienneté et la SMI et avons donc repris la provision constituée en 2011.
- (8) Provision correspondant à la créance constatée en octobre 2011 sur un prestataire. La reprise correspond aux remboursements effectués par le créancier au 31/12/2012.

3.3 Fonds dédiés sur subventions

Origine des financements	Début	Entrées	Sorties	Fin
Subvention de fonctionnement	100 000	100 000	100 000	100 000
Subvention projet Eurosha	0	206 161		206 161
Don "pacte vert tiers monde"	10 191		10 191	0
Sous total fonds Dédiés	110 191	306 161	110 191	306 161
Total	110 191	306 161	110 191	306 161

3.4 Etat des échéances des dettes :

Rubriques et postes	Montant brut	Échéance	
		à 1 an au +	à + d'1 an
Dettes			
Fournisseurs	184 506	184 506	
Fonds de pécule	772 407	676 949	95 458
Personnels (Dettes sociales)	912 616	912 616	
Organismes sociaux	68 273	68 273	
Dettes fiscales	739 568	739 568	
Dettes sur immobilisations	5 107	5 107	
Bailleurs avances conventions	739 568	739 568	
Autres dettes	121 170	121 170	
Comptes de régularisation	693 433	693 433	

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

4.1 Subventions : 7 512 180 € contre 5 929 351 € en 2011

Ce montant comprend principalement la subvention du Ministère des Affaires Etrangères (6 906 950 € dont 698 000 € pour le Service civique) et la subvention de la DG ECHO de l'Union Européenne pour le projet Eurosha (563 127 €).

4.2 Commandes du Ministère des Affaires Etrangères : 5 918 477 € contre 5 446 887 € en 2011

Ce montant intègre la couverture de l'activité d'envoi de volontaires (5 636 341 €) et des commandes annexes (service civique).

4.3 Résultat exceptionnel : - 75 508 € contre - 32 402 € en 2011

4.3.1 Produits exceptionnels : 152 595 € contre 263 878 € en 2011

- Produits sur exercices antérieurs : 839 € contre 122 162 € en 2011

Concerne principalement des facturations non constatées et des régularisations de provisions pour charges.

- Gains sur opérations : 25 207 € contre 40 516 € en 2011

Se répartissent sur 15 unités dont les plus significatifs sont réalisés au Mali, Laos, Maroc, Chine et Inde.

- Reprises provisions exceptionnelles : 111 005 € contre 86 527 € en 2011 (cf. §3.2).

4.3.2 Charges exceptionnelles : 228 103 € contre 296 280 € en 2011

- Charges sur exercices antérieures : 0 € contre 161 224 € en 2011

Elles étaient principalement constituées en 2011 de régularisations de cotisations sociales, de conventions et des charges de fonctionnement.

- Pertes sur opérations : 162 891 € contre 20 324 € en 2011

Se répartissent sur 14 unités (contre 6 en 2011) dont les plus significatives sont constatées en Mauritanie, au Mali, au Bénin, en Centrafrique, en RDC et au Maroc.

- Autres charges exceptionnelles : 2 161 € contre 6 578 € en 2011

Non significatives en 2012.

- Dotations aux provisions exceptionnelles : 60 046 € contre 98 591 € en 2011 (cf. § 3.2)

4. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

En 2012, les contributions volontaires en nature dont a bénéficié France Volontaires, entre autre à travers ses différentes représentations, sont essentiellement constituées de bénévolat, de mises à disposition gratuites de locaux, de logements ou de matériels et de dons en nature.

La valorisation des contributions volontaires en nature pour 2012 est la suivante :

- Logements des volontaires : 272 900 €
- Bénévolat : 41 560 €
- Prestations en nature : 33 260 €
- Mise à disposition : 17 902 €

Les méthodes de valorisation des contributions en nature sont les suivantes :

❖ Le Bénévolat

Les heures bénévoles qui ont été valorisées sont constituées d'interventions de conférenciers, de formateurs, de reporters au profit de l'association à titre gratuit. Par ailleurs, des heures bénévoles effectuées dans le cadre d'un appui logistique aux événements organisés par France Volontaires (techniciens, hôtesse etc....) ont été constatées. Enfin, dans le cadre de la coordination et la publication de la cartographie de France volontaires, deux bénévoles ont travaillé à l'observatoire pour la mise en œuvre de ce projet.

Ces heures bénévoles sont évaluées aux tarifs du personnel de remplacement, sur la base d'un taux horaire, charges sociales et fiscales incluses. Ce tarif correspond à la rémunération prévue pour la qualification de la personne concernée selon la convention collective ou la grille des salaires la plus proche de l'emploi exercé.

Par conséquent, chaque représentation a évalué les heures bénévoles en fonction du coût des salaires au niveau local. A défaut de ces informations, les heures ont été évaluées en fonction des tarifs habituels appliqués à France Volontaires dans le cadre d'une prestation similaire.

Pour l'évaluation chiffrée des heures bénévoles au siège, elle a été effectuée en fonction de la grille salariale de France volontaires communiquée par les ressources humaines.

❖ Les mises à disposition

Il s'agit pour la plupart du temps de mises à disposition de salles de réunion, de locaux d'exposition, de matériels (chaises, sonorisation, véhicule, etc...)

Ces contributions sont valorisées au prix du marché, soit en demandant une facture pro-forma ou tout autre document permettant de déterminer la valeur du bien à la date de la mise à

disposition, ou en utilisant les barèmes professionnels de biens d'occasion existants sur les marchés concernés.

Chaque représentation a donc évalué les mises à dispositions de biens en fonction des tarifs localement appliqués sur le marché. A défaut de ces renseignements, les tarifs habituels payés par France Volontaires pour le même type de prestations ont été appliqués.

❖ Les dons en nature

Dans la rubrique des dons en nature, des prises en charge de cocktails, des couvertures médiatiques, des dons de lots de tombola ont été entre autres constatés.

La valeur de ces dons est estimée en fonction de ce que cela aurait coûté à l'association si elle avait dû acheter la marchandise donnée.

créatis audit

